



PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2023



PALATINE GLOBAL BONDS

(anciennement Palatine Impulsions Taux)

FCP A VOCATION GENERALE

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/03/2023

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement :**

L'OPCVM a pour objectif de gestion une rentabilité nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (€str + 2%) sur la durée de placement recommandée (4 ans). Il investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE.

PALATINE GLOBAL BONDS promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'objectif environnemental que ce fonds entend partiellement atteindre est de sélectionner des valeurs qui contribuent aux objectifs du développement durable en lien avec l'environnement sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le fonds prend également en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Le processus de gestion s'appuie sur une approche Top Down qui repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, politique monétaire, marchés financiers et facteurs techniques). Cette analyse par région permet de définir l'allocation géographique. Sont déterminés ensuite le niveau souhaité de sensibilité ainsi que le positionnement sur la courbe des taux qui en découle. L'étape suivante consiste à déterminer l'exposition crédit optimale.

L'allocation crédit qui en résulte permet ainsi de sélectionner les différents secteurs et l'exposition en fonction des notations crédits. Ce processus permet d'aboutir à l'univers d'investissement de référence. Un filtre ESG (cf détail dans le prospectus) est alors appliqué à cet univers. Il a pour objectif de ne retenir que les émetteurs les plus responsables en matière de politique ESG. L'équipe analyse crédit appuie l'équipe de gestion dans sa sélection de titres afin d'identifier les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur attractive sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce processus global conduit à la construction d'un portefeuille cible.

L'OPCVM investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 60% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 30% de l'actif net. Il pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français.

La gestion pourra recourir à des opérations sur futures et options sur taux, indices, ou change, et à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour augmenter ou ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis pour les parts I et R.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 4 ans.

► Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2%.

L'€str est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux au jour le jour sur les opérations en blanc entièrement fondé sur le dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire. Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la Banque de France www.banque-france.fr.

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'OPCVM n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs publics et privés. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé, dans la limite de 60% de l'actif net, au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net investie hors de la zone euro non systématiquement couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié aux arbitrages : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre les marchés de taux et/ou de titres. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Sur les 9 derniers mois de l'année 2022, les marchés financiers ont été très volatils. La poussée d'inflation dans les économies développées a conduit les banques centrales à remonter leurs taux de façon spectaculaire.

+250 points de bases en zone euro sur le taux directeur, +425 points de bases aux Etats Unis sur les « Fed fund rate » et +325 points de base en Grande-Bretagne. Ces chiffres sont révélateurs du changement de paradigme.

Signe d'un dessin nouveau du paysage monétaire, la BCE a changé de stratégie de communication concernant sa remontée des taux en se déclarant désormais « data dependent ». L'institution se laisse donc la possibilité de réagir de façon plus flexible au regard des données qu'elle suit.

Les chiffres du chômage et de l'inflation en zone euro se sont établis à des niveaux record de 6,6% et 10,6% respectivement à fin décembre 2022 pour continuer de diminuer à fin février 2023 à hauteur de 6% et 8,5% respectivement.

Outre-Atlantique, l'étroitesse du marché du travail a renvoyé à un taux de chômage toujours en baisse de 3,5% (sur un plus bas également) combiné à un indice des prix qui a touché 7,1% sur l'année 2022 pour arriver à des niveaux à fin mars 2023 à hauteur de 3,5% et 5% respectivement, ne laissant guère le choix à la FED sur la conduite de sa politique monétaire.

Les marchés obligataires ont donc particulièrement souffert du recalibrage fort des politiques des banques centrales.

Le marché des taux interbancaires et des taux souverains a continué d'être extrêmement tendu et volatil. L'euribor 3 mois s'est tendu sur l'année fiscale du fonds de 351 points de base et finit à +3,05% quand le swap Ester 1 an s'écarte lui de 361 points de base à 3,36% à fin mars 2023.

Les taux souverains se sont fortement tendus, le 10 ans allemand termine sur cette même période à 2,29% (+279 points de base) après être passés par un sommet de près de 12 ans avant de se resserrer violemment. Les investisseurs ont très rapidement anticipé la fin du cycle et des baisses importantes de taux à la suite de la crise bancaire survenue au mois de mars impliquant la disparation de SVB et la quasi-faillite de Crédit Suisse.

Au vu de tout ce qui précède, les spreads de crédit n'ont aussi pas été épargnés et ont connu une forte volatilité, l'indice crédit Markit Itrx 5y Main clôture à 84 points et l'indice Itrx Xover 5Y à 436 points après avoir touché un point haut fin septembre 2022.

Au 31 mars 2023, le fonds affiche sur un an glissant une performance de **-0,77%** pour les parts I et les parts R (compte-tenu de la distribution de 0,60€ en trois acomptes pour l'ancienne part D de Palatine Impulsions Taux) contre +0,14% pour son indicateur de référence, soit un différentiel de performance de -91 points de base.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie.
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2022/2023, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022/2023, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

L'OPCVM applique les listes d'exclusion de PALATINE AM.

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales à travers l'intégration dans sa stratégie d'investissement de critères ESG, et qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable.

Depuis juillet 2022, le processus d'analyse ESG privilégie les émetteurs (corporates et/ou souverains) les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur («Best-In-Universe»). Le filtre ESG exclura un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ. Le produit financier réalise une part d'investissement durables ayant un objectif environnemental pour laquelle il s'assure du respect du principe de DNSH et d'une bonne gouvernance d'au moins 30%.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCPE la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Désignation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0011317783	OAT 2.75% 25/10/27	Achat d'obligations	20/02/2023	5 000 000	5 035 955
FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Achat parts OPCVM	13/02/2023	4 200	4 233 726
FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 A	Vente parts OPCVM	10/02/2023	19 000	4 189 500
FR0013283686	OAT 0% 25/03/23	Vente d'obligations	20/02/2023	4 000 000	3 991 640
FR0013283686	OAT 0% 25/03/23	Achat d'obligations	19/01/2023	4 000 000	3 986 160
FR0014007L00	OAT 0% 25/05/32	Vente d'obligations	08/08/2022	3 000 000	2 627 610
FR0014007L00	OAT 0% 25/05/32	Achat d'obligations	02/06/2022	3 000 000	2 522 820
IT0005482937	BOT (ITA) 31/08/2022 0,00 %	Achat TCN	09/08/2022	2 500	2 500 049
FR0012558310	OATi 0.1% 01/03/25	Achat d'obligations	30/05/2022	2 000 000	2 371 187
FR0013512381	KERING 0.25% 13/05/23 *EUR	Achat d'obligations	25/04/2022	20	2 006 381

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/03/2023 :
 - OPCVM = 9,62 % de l'actif net
 - Obligations = 2,09 % de l'actif net

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 01-12-2022 :

- Votre fonds se dénomme PALATINE GLOBAL BONDS en remplacement de Palatine Impulsions Taux ;
- La part C, code ISIN FR0010744219, devient la part I, et garde l'affectation « capitalisation » ;
- La part D, code ISIN FR0013259207, devient la part R et arrête la distribution des sommes distribuables (affectation du résultat et des +/- values = capitalisation).
- La durée de placement recommandée passe à 4 ans (au lieu de 5 ans).

Depuis le 01-01-2023 :

- Augmentation du taux maximal des frais de gestion fixes : 1,50 % sur la part I (ex part C) et 2% sur la part R (ex part D) au lieu de 0,60 % TTC pour les deux parts.
- Instauration d'une commission de surperformance : 30% maximum de la différence entre la performance du fonds et l'indice de référence (€str + 2%).

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE GLOBAL BONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE GLOBAL BONDS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	44 741 126,47	33 009 462,31
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	40 182 501,47	28 491 301,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 182 501,47	28 491 301,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	1 000 534,03
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 000 534,03
Titres de créances négociables	0,00	1 000 534,03
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 550 625,00	3 219 388,45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 550 625,00	3 219 388,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 000,00	298 238,53
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 000,00	298 238,53
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	320 974,80	368 883,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	320 974,80	368 883,83
COMPTES FINANCIERS	2 469 393,91	1 555 142,19
Liquidités	2 469 393,91	1 555 142,19
TOTAL DE L'ACTIF	47 531 495,18	34 933 488,33

BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	47 548 682,71	32 816 525,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	5 907,80
Report à nouveau (a)	0,00	4,18
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-384 946,03	1 578 098,72
Résultat de l'exercice (a,b)	116 605,65	217 166,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	47 280 342,33	34 617 703,19
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 000,00	298 238,53
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 000,00	298 238,53
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 000,00	298 238,53
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	243 152,85	17 546,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	243 152,85	17 546,61
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	47 531 495,18	34 933 488,33

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	11 788 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0622	0,00	10 306 939,33
EURO BOBL 0622	0,00	21 906 200,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 102,14	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	530 850,59	380 237,33
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	547 952,73	380 237,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 669,95	7 334,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4 669,95	7 334,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	543 282,78	372 902,61
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	464 996,95	184 159,18
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	78 285,83	188 743,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	39 211,45	30 219,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	891,63	1 795,92
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	116 605,65	217 166,91

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010744219 - Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC jusqu'au 31/12/2022 puis 1,50% TTC

31/12/2022 puis 2,00% TTC

Commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2023, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2% sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation sera d'une durée de douze mois commençant le 1er janvier 2023.

A l'issue de chaque année civile, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour ouvré de l'année 2023, 29/12/ 2023.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

	31/03/2023	31/03/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	34 617 703,19	13 833 220,13
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	23 034 515,99	40 406 890,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 177 594,99	-19 528 477,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	170 121,70	151 916,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 507 785,01	-77 444,23
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 125 816,29	2 258 970,19
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 177 132,74	-810 944,86
Frais de transactions	-11 869,57	-11 333,71
Différences de change	197,31	-202,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	281 936,58	-1 949 986,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 317 871,95	-1 599 808,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 599 808,53	-350 178,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-151 438,53	159 438,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 000,00	159 438,53
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-159 438,53	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 522,09	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	78 285,83	188 743,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-891,63	-3 087,05
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	47 280 342,33	34 617 703,19

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 299 739,49	4,86
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 882 761,98	80,13
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	40 182 501,47	84,99
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	11 788 000,00	24,93
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	11 788 000,00	24,93
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	37 882 761,98	80,12	0,00	0,00	0,00	0,00	2 299 739,49	4,86
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469 393,91	5,22
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	11 788 000,00	24,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 195 623,86	2,53	1 798 212,18	3,80	6 207 550,03	13,13	13 737 715,30	29,06	17 243 400,10	36,47
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 469 393,91	5,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 788 000,00	24,93	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	287 967,48	0,61	74 350,44	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	320 974,80
TOTAL DES CRÉANCES		320 974,80
DETTES		
	Frais de gestion fixe	32 208,58
	Frais de gestion variable	210 944,27
TOTAL DES DETTES		243 152,85
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		77 821,95

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	168 256	23 004 540,95
Parts rachetées durant l'exercice	-74 625	-10 126 861,90
Solde net des souscriptions/rachats	93 631	12 877 679,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	338 238	
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	256,000	29 975,04
Parts rachetées durant l'exercice	-438,647	-50 733,09
Solde net des souscriptions/rachats	-182,647	-20 758,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 132,637	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	251 018,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	188 017,53
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,48
Frais de gestion variables acquis	20 676,59
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 033,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	2 250,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,48
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			1 071 864,63
	FR0013455540	BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	175 315,85
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	814 747,12
	FR0014000XY6	CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	81 801,66
TCN			0,00
OPC			4 550 625,00
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6 12 MOIS PART I	4 550 625,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			5 622 489,63

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versé au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	26/08/2022	PALATINE GLOBAL BONDS PART R	116,30	0,03	0,00	0,00
Acomptes	25/11/2022	PALATINE GLOBAL BONDS PART R	775,33	0,20	0,00	0,00
Total acomptes			891,63	0,23	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	4,18
Résultat avant acompte(s)	117 497,28	217 166,91
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	891,63	0,00
Total	116 605,65	217 171,09

	31/03/2023	31/03/2022
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	116 308,31	215 566,77
Total	116 308,31	215 566,77

	31/03/2023	31/03/2022
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	1 596,66
Report à nouveau de l'exercice	0,00	7,66
Capitalisation	1 188,97	0,00
Total	1 188,97	1 604,32
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	4 132,637	4 315,284
Distribution unitaire	0,00	0,37
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	5 907,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-384 946,03	1 578 098,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-384 946,03	1 584 006,52

	31/03/2023	31/03/2022
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-380 971,32	1 554 431,51
Total	-380 971,32	1 554 431,51

	31/03/2023	31/03/2022
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 974,71	29 575,01
Total	-3 974,71	29 575,01

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Actif net Global en EUR	6 559 207,53	8 312 493,25	13 833 220,13	34 617 703,19	47 280 342,33
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I en EUR					
Actif net	5 584 168,68	7 627 352,30	13 187 902,95	34 099 292,55	46 790 243,29
Nombre de titres	42 517	60 791	94 579	244 607	338 238
Valeur liquidative unitaire	131,33	125,46	139,43	139,40	138,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,49	-0,56	1,57	6,35	-1,12
Capitalisation unitaire sur résultat	2,26	1,26	1,21	0,88	0,34
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R en EUR					
Actif net	975 038,85	685 140,95	645 317,18	518 410,64	490 099,04
Nombre de titres	8 348,920	6 255,453	5 340,532	4 315,284	4 132,637
Valeur liquidative unitaire	116,78	109,52	120,83	120,13	118,59
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,36	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,97	-0,50	0,00	6,85	-0,96
Distribution unitaire sur résultat	2,03	1,11	1,06	1,04	0,23
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2% 15/08/2023	EUR	1 000 000	1 009 907,33	2,14
DEUTSCHE BK 0.75% 17-02-27	EUR	100 000	87 134,52	0,18
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	500 000	503 576,61	1,07
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	800 000	788 304,85	1,66
TOTAL ALLEMAGNE			2 388 923,31	5,05
DANEMARK				
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	500 000	504 694,17	1,07
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	700 000	689 060,63	1,46
TOTAL DANEMARK			1 193 754,80	2,53
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	300 000	281 012,32	0,60
CEP FINANCE 2.25% 13-02-26	EUR	300 000	289 955,16	0,61
TOTAL ESPAGNE			570 967,48	1,21
ETATS-UNIS				
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	500 000	473 915,03	1,00
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	1 200 000	1 208 365,15	2,56
TOTAL ETATS-UNIS			1 682 280,18	3,56
FRANCE				
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	600 000	601 033,27	1,27
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	800 000	805 623,45	1,71
ALTAREA 2.25% 05-07-24	EUR	200 000	195 881,75	0,41
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	300 000	210 823,42	0,44
APICIL PREVOYANCE 4.0% 24-10-29	EUR	600 000	546 398,05	1,15
ARKEMA 3.5% 23-01-31 EMTN	EUR	900 000	893 810,90	1,89
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	1 000 000	1 011 419,11	2,13
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	400 000	416 477,29	0,88
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA 4.625% 04-06-24	EUR	200 000	205 383,11	0,43
AUCHAN 3.25% 23-07-27 EMTN	EUR	200 000	191 426,10	0,41
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	600 000	602 132,92	1,28
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	1 500 000	1 490 046,27	3,15
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	600 000	647 952,16	1,37
BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	EUR	200 000	175 315,85	0,37
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	800 000	814 747,12	1,72
BQ POSTALE 4.375% 17-01-30	EUR	1 000 000	1 000 234,45	2,11
CA 3.0% 21-12-25 EMTN	EUR	500 000	489 050,65	1,04
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	100 000	81 801,66	0,17
COFACE 6.0% 22-09-32	EUR	600 000	606 462,25	1,29
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	600 000	622 284,70	1,32
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	200 000	207 013,86	0,43
ELO GROUP 4.875% 08-12-28 EMTN	EUR	900 000	874 900,54	1,85
ENGIE 3.25% PERP	EUR	700 000	681 769,51	1,44
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	2 000 000	2 299 739,49	4,87
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	1 000 000	905 811,64	1,92
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	500 000	500 131,95	1,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HUMANIS PREVOYANCE 5.75% 22-10-25	EUR	200 000	202 163,12	0,43
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	400 000	398 644,99	0,84
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	1 000 000	993 041,78	2,10
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 0.625% 21-06-27	EUR	100 000	85 646,94	0,18
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	200 000	142 578,78	0,30
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	5 000 000	5 088 325,68	10,77
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	300 000	307 061,24	0,65
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	700 000	663 921,04	1,40
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR	700 000	722 662,16	1,53
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	100 000	87 850,40	0,19
RTE EDF TRANSPORT 1.125% 08-07-40	EUR	700 000	485 801,34	1,03
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	400 000	408 961,15	0,87
SG 4.25% 06-12-30 EMTN	EUR	500 000	491 389,14	1,03
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	500 000	473 039,14	1,00
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 2.875% 07-09-32	EUR	700 000	684 633,13	1,45
WORLDLINE 0.5% 30-06-23 EMTN	EUR	1 200 000	1 195 623,86	2,53
WORLDLINE 1.625% 13-09-24	EUR	200 000	195 644,53	0,41
TOTAL FRANCE			29 704 659,89	62,82
IRLANDE				
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	100 000	97 796,81	0,21
TOTAL IRLANDE			97 796,81	0,21
ITALIE				
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	200 000	177 011,22	0,37
TOTAL ITALIE			177 011,22	0,37
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	900 000	943 233,04	1,99
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	1 000 000	851 127,67	1,80
TOTAL LUXEMBOURG			1 794 360,71	3,79
PAYS-BAS				
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	800 000	783 765,59	1,66
VITERRA FINANCE BV 1.0% 24-09-28	EUR	1 000 000	827 580,27	1,75
TOTAL PAYS-BAS			1 611 345,86	3,41
ROYAUME-UNI				
ANGLO AMER CAP 4.75% 21-09-32	EUR	600 000	620 437,03	1,31
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	200 000	160 682,47	0,34
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	200 000	180 281,71	0,39
TOTAL ROYAUME-UNI			961 401,21	2,04
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			40 182 501,47	84,99
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			40 182 501,47	84,99
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE OPPORTUNITES 6 12 MOIS PART I	EUR	4 500	4 550 625,00	9,62
TOTAL FRANCE			4 550 625,00	9,62
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 550 625,00	9,62
TOTAL Organismes de placement collectif			4 550 625,00	9,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0623	EUR	-100	8 000,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			8 000,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			8 000,00	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			8 000,00	0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-8 000	-8 000,00	-0,02
TOTAL Appel de marge			-8 000,00	-0,02
Créances			320 974,80	0,68
Dettes			-243 152,85	-0,51
Comptes financiers			2 469 393,91	5,22
Actif net			47 280 342,33	100,00

Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	338 238	138,33
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	EUR	4 132,637	118,59

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE GLOBAL BONDS

Identifiant d'entité juridique :
969500WA3LG7BLQC0X62

Caractéristiques environnementales et sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI

☒ NON

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 36.84% d'investissement durables.

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.

☐ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales dans Palatine Global Bonds s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence et une contribution positive de la part des investissements durables à au moins 1 ODD environnemental.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales s'étend, au cours de l'exercice clôturant le 31/03/2023, du 01/12/2022 au 31/03/2023. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée au 31/12/2022 et au 31/03/2023 pour ce produit.

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité retenus pour ce produit financier sont la notation ESG et les ODD environnementaux. Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité a été la suivante :

Indicateur	31/12/2022		31/03/2023		Moyenne	
	PGB	LEC3	PGB	LEC3	PGB	LEC3
Note ESG	12.78	10.87	13.04	10.85	12.91	10.86
Contribution ODD6 (allant de -1 à +1)	0.20	0.20	0.13	0.20	0.17	0.20
Contribution ODD7 (allant de -1 à +1)	0.30	0.24	0.35	0.24	0.33	0.24
Contribution ODD12 (allant de -1 à +1)	0.37	0.30	0.38	0.31	0.38	0.31
Contribution ODD13 (allant de -1 à +1)	0.29	0.27	0.42	0.27	0.36	0.27

○ ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'objectif d'investissement durable de ce produit financier est d'investir dans les entreprises qui ont de bonnes performances ESG et dont la contribution aux ODD liés à l'environnement est positive.

Les investissements durables y ont contribué car ils démontrent tous d'au moins une contribution strictement positive à l'un des ODD environnementaux, du respect du DNSH, et de pratiques de bonne gouvernance.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 PAI obligatoires définies dans l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288 de la commission européenne datant du 6 avril 2022 sont mesurées et analysées.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

		31/03/2023	Couverture
PAI 1 - Emissions GES	Scope 1	14 452,54	48,88%
	Scope 2	1 286,51	48,88%
	Scope 3	28 621,93	48,88%
	Totales	44 360,97	48,88%
PAI 2 - Empreinte carbone		713,48	67,09%
PAI 3 - Intensité de GES		910,15	67,09%
PAI 4 - Exposition au secteur des combustibles fossiles		7,30%	67,09%
PAI 5 - Part de consommation et production d'énergie non-renouvelable	Production	3,30%	49,04%
	Consommation	50,67%	51,67%
PAI 6 - Part d'investissements dans des secteurs à fort impact climatique		1,98%	95,89%
PAI 7 - Part des investissements à fort impact sur la biodiversité		0,00%	57,25%
PAI 8 - Tonnes de rejets dans l'eau par Mn€		0,01	48,32%
PAI 9 - Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs par Mn€		1,40	48,69%
PAI 10 - Part d'investissements dans des sociétés ayant participées à des violations du Pacte des NU ou aux principes directeurs de l'OCDE		0,00%	56,59%
PAI 11 - Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect du Pacte des NU ou des principes directeurs de l'OCDE		0,00%	76,49%
PAI 12 - Ecart de rémunération moyen non corrigé		17,94%	51,51%
PAI 13 - Ratio femmes/hommes moyen des organes de gouvernance		38,74%	51,67%
PAI 14 - Part d'investissements dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		0,00%	100%
PAI II.2 - Tonnes d'équivalents CO ² de polluants atmosphériques par Mn€		0,92	48,75%
PAI III.15 - Part d'investissements dans des entités ne disposant pas de politique de lutte contre la corruption		0,00%	48,21%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes :

- Gestion des controverses : Un suivi des controverses a été effectué tout au long de la période. Les décisions d'exclusion des valeurs controversées ont été débattues lors du comité ISR. Au sein de ce produit, seulement une valeur a été placée dans la catégorie « à désinvestir » à la suite de controverses ou en prévention de controverses potentielles au cours de la période :
 - Volkswagen : Le fonds traitait historiquement cette valeur mais du fait de l'intégration des critères ESG dans les décisions de gestion et de la hausse du risque ESG sur la valeur, il a été décidé en novembre 2022 qu'elle devait être désinvestie progressivement. En effet, en plus de la controverse sur le Dieselgate de 2015, la valeur a été mise en cause cet automne pour des faits de travail forcé dans l'une de ses usines en Chine. Au 31/03/2023, Palatine Global Bonds ne détenait plus de titre de la société Volkswagen.
 - Orpea : Controverse sur la gouvernance opaque de la société, des pratiques de fraude et de maltraitance. Titre vendu progressivement, dernière position datant du 21/04/2022.

- Evaluation de la compliance des processus des entreprises investies selon ces principes : Au 31/03/2023, le portefeuille détient 72,92% de titres dont les émetteurs sont signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : Cette évaluation se fait par le pilotage du PAI III.15 qui porte sur la part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de politique de lutte contre la corruption. Au 31/03/2023, aucun émetteur détenu au sein de Palatine Global Bonds, présentait une politique de lutte contre la corruption insuffisante.
- Notation ESG : La notation ESG de Palatine AM comporte de nombreuses thématiques directement liées à ces principes. Elle évalue notamment les pratiques des entreprises en matière d'éthique des affaires ou de respect des droits humains. Cette note ESG était de 13.04/20 en absolu au 31/03/2023.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives de ses investissements en s'assurant qu'au moins 30% de l'actif du produit financier étaient investis dans des activités respectant le principe de DNSH défini par Palatine AM. Sachant que le DNSH de Palatine AM s'appuie sur les 14 PAI + 2.

Au 31/03/2023, 34.66% de l'actif sont investis dans des activités pour lesquelles les incidences négatives ont été jugées non significatives. Ce pourcentage est de 36.84% des actifs investis hors cash et quasi-cash.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 principaux investissements du produit financier en poids de l'actif net ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 31/03/2023 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 2.75% 10/25/27	Souverain	10,71 %	France
Cash	Liquidité	6,23 %	Euro
OATi 0.1% 01/03/25	Souverain	4,84 %	France
BFCM 3.875% 01/26/28	Services Financiers	3,14 %	France
WORLDLINE 0.50% 30/06/23 *EUR	Technologie de l'Information	2,61 %	France
IBM 3.625% 06/02/31 *EUR	Technologie de l'Information	2,55 %	Etats Unis
ARVASL 4.125% 04/13/26	Services Financiers	2,13 %	France
BUND 2% 15/08/23	Souverain	2,13 %	Allemagne
B POSTALE 4.375% 17/01/30 *EUR	Services Financiers	2,10 %	France
MACIF TF/TV PERP *EUR	Services Financiers	2,09 %	France
ARCELORMITTAL SA 4.875% 09/26/26	Industries	1,98 %	Luxembourg
EIFPAGE 1.625% 14/01/27	Industries	1,91 %	France
ARKEMA 3.50% 23/01/31	Produits de Base	1,88 %	France
AUCHAN HLD 4.875% 12/28 *EUR	Consommation de base	1,84 %	France
GROUPE VVY 1.625% 02/07/29	Services Financiers	1,79 %	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/12/2022 au 31/03/2023

Liste des 15 principaux investissements du produit financier en poids de l'actif net ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 31/12/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AUCHAN HLD 4.875% 12/28 *EUR	Consommation de base	3,94 %	France
SAFFP 0.125% 03/16/26	Industries	3,89 %	France
ASF 2.75% 02/09/32		3,60 %	France
MACIF TF/TV PERP *EUR	Services Financiers	2,48 %	France
ARCELORMITTAL SA 4.875% 09/26/26	Industries	2,38 %	Luxembourg
LPTY 2.125% 05/06/25	Consommation discrétionnaire	2,06 %	Pays Bas
VITERRA FI 1% 24/09/28 *EUR	Services Financiers	1,98 %	Pays Bas
UBISOFT 0.878% 24/11/27	Technologie de l'Information	1,95 %	France
RCI 4.875% 21/09/28 *EUR	Services Financiers	1,85 %	France
QUADIENT 2.25% 03/02/25	Technologie de l'Information	1,77 %	France
APICILPREV 4% 24/10/29	Services Financiers	1,38 %	France
AF KLM 3.875% 01/07/26	Industries	1,35 %	France
SG TF/TV 06/12/30 *EUR	Services Financiers	1,26 %	France
TELEC ITAL 4% 11/04/24 *EUR	Telecommunications	1,23 %	Italie
ARVASL 0 09/30/24	Services Financiers	1,23 %	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

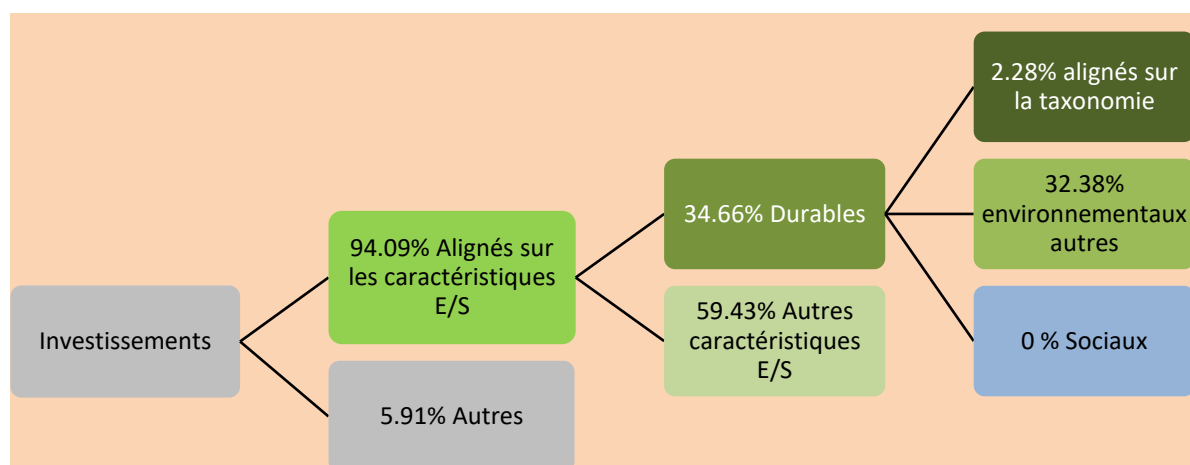
Le produit financier affiche en moyenne 41,90% de son actif net hors cash dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

Date	31/12/2022	31/03/2023	Moyenne
Part d'investissements durables (hors cash et quasi cash)	46.95%	36.84%	41.90%

Au 31/03/2023, la part des investissements durables est de 34.66%% actif net.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- Consommation de base
- Consommation discrétionnaire
- Immobilier
- Industries
- Pharmacie - Santé
- Produits de Base

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- Services aux collectivités
- Services Financiers
- Technologie de l'Information
- Telecommunications



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné à la taxonomie de l'UE représentaient **2.28%** de l'actif net de Palatine Global Bonds au 31/03/2023. Cette part est relativement faible car il y a encore peu de sociétés qui reportent leur alignement taxonomique. Au sein du produit financier, seuls 16.53% de l'actif publient un alignement taxonomique. L'alignement taxonomique moyen parmi les sociétés qui le publient est de 13.82%.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

☒ Oui

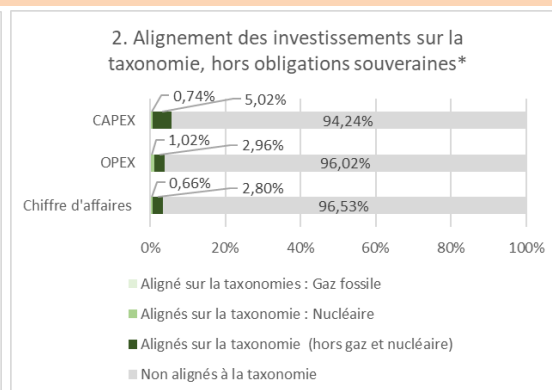
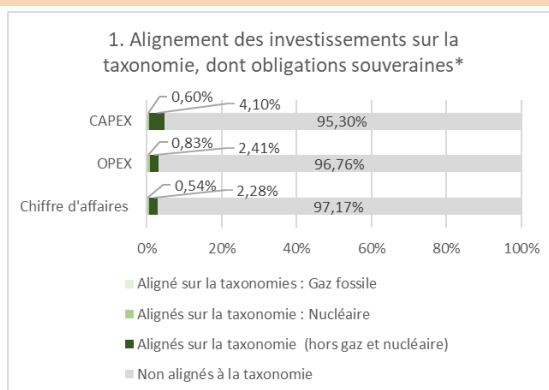
☐ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

La part d'investissements dans des sociétés réalisant du CA alignés à la taxonomie sur le nucléaire est de 0,54%, ce pourcentage d'alignement à la taxonomie sur le nucléaire est de 0,83% des OpEx et de 0,60% des CapEx.

☐ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires ou habilitantes n'est pas publiée par toutes les sociétés ayant publié un alignement taxonomique au 31/03/2023. Nous arrivons tout de même à mesurer les proportions d'investissements suivantes :

	CA	OpEx	CapEx
Activités transitoires	0,94%	0,91%	0,47%
Activités habilitantes	0,29%	0,73%	0,57%

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Ce rapport périodique est le premier.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE représentent 32.38% de l'actif du produit financier au 31/03/202.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » comportent uniquement le cash pour et assimilé (OPC monétaire, article 8 au sens de la SFDR), ils représentent 5.91% de l'actif au 31/03/2023.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période, une notation systématique des émetteurs a été mise en place depuis le 01/07/2022 et a été utilisée comme base pour filtrer l'univers d'investissement du produit financier. Les 20% des plus mauvaises notes ESG de l'univers sont exclues du périmètre d'investissement.

Cette prise en compte ESG a été complétée par une nouvelle exclusion sectorielle décidée au cours de la période. Elle concerne les producteurs de tabac. En plus de cette nouvelle exclusion, l'ensemble des exclusions pratiquées au niveau de la société de gestion ont été pratiquées tout au long de la période :

- Exclusions de toutes les entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption.
- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo ou de la SFDR. Tout investissement direct dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions, des mines antipersonnel ou des armes chimiques et biologiques est exclu sans seuil minimum de chiffre d'affaires.
- Charbon thermique : Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de Palatine AM. Elle s'interdit depuis lors d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Cette stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion, elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GW sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus.
- Exclusion des souverains : Les émetteurs souverains non coopératifs d'après le Code général des impôts français sont exclus, ainsi que ceux figurant sur la liste noire des paradis fiscaux non coopératifs selon l'OCDE.

Depuis le 01/07/2022, le gérant de ce produit financier s'assure aussi que l'intégration dans sa gestion des notations ESG et des politiques d'exclusion lui permettent de démontrer de bonnes performances extra-financières. Il s'engage à maintenir une note ESG supérieure à celle de son indice de référence et une contribution à au moins un ODD environnemental positive pour l'ensemble de ses investissements qualifiés de durables. Ces derniers devant représenter une part de 30% minimale.

Enfin, dans le cadre de son engagement de contribuer au moins partiellement à un objectif d'investissement durable, le produit financier a pris en comptes les PAI de la SFDR dans le cadre de sa portion d'investissements durables. La prise en compte de ces PAI a été conforme à la méthodologie de vérification du DNSH de Palatine AM

- PAI 1 à 6 – Emission de GES : Exclusion des sociétés n'ayant pas de trajectoire de réduction de leurs émissions de GES ou de celles dont les émissions sont significativement négatives
- PAI 7 – Biodiversité : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de protection de la biodiversité ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la biodiversité.
- PAI 8 – Eau : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de gestion de l'eau ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la pollution de l'eau.
- PAI 9 – Déchets : Exclusion des sociétés n'ayant pas de politiques de gestion des déchets ou de celle ayant une incidence significativement négative sur la production de déchets.
- PAI 10 – Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : Exclusion systématique des entreprises ayant connu des controverses significatives et répétées liées à ces thématiques.
- PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des NU et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : Investissement dans des entreprises signataires du Global Compact des Nations unies ou dans des entreprises ayant un niveau de compliance minimal avec ces principes.
- PAI 12 – Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé : Exclusion des plus mauvais acteurs de notre univers.
- PAI 13 – Mixité au sein des organes de gouvernance : Exclusion des plus mauvais acteurs de notre univers.
- PAI 14 – Exposition à des armes controversées : Exclusion des valeurs liées aux armes controversées.
- PAI II.2 – Emissions de polluants atmosphériques : Exclusion des sociétés ayant les incidences les plus négatives.
- PAI III.15 – Lutte contre la corruption : Exclusion des sociétés ayant les incidences les plus négatives.
- Exclusion des sociétés ayant les moins bonnes notes de gouvernance



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Ce produit financier a surperformé son indice de référence sur la période.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice a été désigné le LEC3TREU INDEX.

La base de comparaison pour les performances financières est un taux.

L'indice désigné est proche de la stratégie d'investissement du produit financier et permet une meilleure comparabilité sur le plan ESG.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Indicateur	31/12/2022	31/03/2023	Moyenne
Note ESG	12.78	13.04	12.91
Contribution ODD6 (allant de -1 à +1)	0.20	0.13	0.17
Contribution ODD7 (allant de -1 à +1)	0.30	0.35	0.33
Contribution ODD11 (allant de -1 à +1)	0.37	0.38	0.38
Contribution ODD12 (allant de -1 à +1)	0.29	0.42	0.36

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Indicateur	OPC	INDICE
Note ESG	12.91	10.86
Contribution ODD6 (allant de -1 à +1)	0.17	0.20
Contribution ODD7 (allant de -1 à +1)	0.33	0.24
Contribution ODD11 (allant de -1 à +1)	0.38	0.31
Contribution ODD12 (allant de -1 à +1)	0.36	0.27

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

L'indice de marché large est un taux, on ne peut donc pas mesurer ses performances ESG. La comparaison n'est pas possible.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.